

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00267
Numéro SIREN : 330 265 521
Nom ou dénomination : SOLODIS

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2018 sous le numéro de dépôt 4627



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes**SOLODIS**La Cloutière
37600 - PERRUSSONS.A.S. au capital de 600 000 €
R.C.S. TOURS 330 265 521**COMPTES ANNUELS**Exercice du 1^{er} Novembre 2016 au 31 Octobre 2017

Certifié Conforme
Mab

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	18 498 801	9 610 036	8 888 764	9 040 045
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	869 308	103 248	766 060	767 060
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	103 248	103 248		1 000
FONDS COMMERCIAL (1)	760 560		760 560	760 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 863 429	9 506 787	6 356 642	6 287 327
TERRAINS	252 192	21 303	230 889	234 222
CONSTRUCTIONS	10 431 548	6 110 866	4 320 681	4 233 484
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 915 369	2 294 945	1 620 423	1 532 253
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 259 014	1 079 671	179 343	241 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	5 305		5 305	46 107
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 766 062		1 766 062	1 985 657
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	666 875		666 875	663 431
PRETS	1 081 497		1 081 497	1 179 536
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 420		17 420	142 420
ACTIF CIRCULANT	6 540 577	24 389	6 516 188	6 470 117
STOCKS ET EN-COURS	3 878 639		3 878 639	3 913 553
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	17 600		17 600	21 958
MARCHANDISES	3 861 038		3 861 038	3 891 594
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	153 791		153 791	148 162
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 651 387	24 389	1 626 998	1 563 135
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	339 717	24 389	315 328	574 003
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 311 669		1 311 669	989 132
CREANCES DIVERSES (3)	268 785		268 785	249 499
DISPONIBILITES	427 004		427 004	444 165
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	160 968		160 968	151 601
TOTAL GENERAL	25 039 378	9 634 425	15 404 953	15 510 162
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			757 716	412 684
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 266 196	4 883 168
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	3 846 101	3 757 021
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	3 786 101	3 697 021
RESULTAT DE L'EXERCICE	519 586	249 080
PROVISIONS REGLEMENTEES	300 508	277 066
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	5 266 196	4 883 168
DETTES (1)	10 138 757	10 626 994
DETTES FINANCIERES (2)	4 963 935	6 008 216
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	4 757 500	5 779 090
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	206 434	229 125
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	7 200	
DETTES D'EXPLOITATION	4 967 026	4 458 254
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 459 001	3 157 883
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 326 628	1 113 992
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	181 396	186 378
DETTES DIVERSES	200 595	148 087
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	79 554	30 276
AUTRES DETTES DIVERSES	121 040	117 811
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		12 436
TOTAL GENERAL	15 404 953	15 510 162
(1) Dont à plus d'un an	3 544 605	3 623 395
Dont à moins d'un an	6 594 152	7 003 598
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	499 521	1 524 591



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	40 784 679	39 435 492
VENTES DE MARCHANDISES	39 972 351	38 689 816
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	495 036	511 886
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	40 467 388	39 201 703
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 535	
REPRISES SUR PROVISIONS	89 203	14 501
TRANSFERTS DE CHARGES	76 769	93 061
AUTRES PRODUITS	133 783	126 226
CHARGES D'EXPLOITATION	39 811 822	38 882 084
ACHATS DE MARCHANDISES	31 614 734	30 563 478
VARIATION DES STOCKS	30 555	81 859
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	(131 549)	62 782
VARIATION DES STOCKS	4 357	(875)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 086 299	3 116 354
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	533 201	532 365
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 847 159	2 782 522
CHARGES SOCIALES	833 113	812 446
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	889 753	882 677
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	24 389	17 444
AUTRES CHARGES	79 805	31 027
RESULTAT D'EXPLOITATION	972 856	553 408
PRODUITS FINANCIERS	13 948	22 389
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	13 948	21 403
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS		986
CHARGES FINANCIERES	82 283	144 040
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		30 000
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	82 283	114 040
RESULTAT FINANCIER	(68 334)	(121 650)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	904 521	431 757



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 747	47 595
SUR OPERATIONS DE GESTION	48	13 545
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	699	34 049
REPRISES SUR PROVISIONS	30 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 892	102 411
SUR OPERATIONS DE GESTION	109 450	6 765
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		27 156
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		45 048
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(102 145)	(54 816)
PARTICIPATION DES SALARIES	180 904	53 970
IMPOTS SUR LES BENEFICES	101 886	73 891
<i>Total des produits</i>	<i>40 829 374</i>	<i>39 505 477</i>
<i>Total des charges</i>	<i>40 309 788</i>	<i>39 256 396</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	519 586	249 080
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial

*Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 01/11/2013	500 560
*DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
*Station de lavage	Acquisition du 02/06/2015	60 000
		710 560

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	869 309			869 309
Immobilisations corporelles	14 927 413	958 068	22 051	15 863 430
Immobilisations financières - titres	663 701	3 444		667 145
Immobilisations financières - créances	1 351 956	3 607	256 646	1 098 917
	17 812 379	965 119	278 697	18 498 801

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	102 249	1 000		103 249
Immobilisations corporelles	8 640 085	888 753	22 051	9 506 787
	8 742 334	889 753 (*)	22 051	9 610 036
(*) Dont dotation : . linéaire		850 344		
. dégressive		39 410		
. exceptionnelle		-		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	277 067	23 442		300 509
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations de l'actif immobilisé	30 000		30 000	-
Dépréciations de l'actif circulant (1)	89 203	24 389	89 203	24 389
	396 270	47 831 (*)	119 203 (*)	324 898
(*) Dont : . exploitation		24 389	89 203	
. financier				
. exceptionnel		23 442	30 000	

(1) En janvier 2017, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la société coopérative nationale mettant ainsi fin au contentieux l'opposant au ministère de l'Economie. La provision est reprise et la charge définitive est constatée en résultat courant (72 K€).

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 098 917	757 716	341 201
Acomptes versés sur commandes	158 067	158 067	
Créances d'exploitation	1 647 112	1 647 112	
Créances diverses	268 785	268 785	
Charges constatées d'avance	160 969	160 969	
	3 333 850	2 992 650	341 201

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	502 348	502 348		
Emprunts bancaires (1)	4 255 153	757 381	2 503 031	994 741
Emprunts & dettes financières divers (2)	206 435	159 602	46 833	
Avances, acompte reçus sur commandes	7 200	7 200		
Dettes d'exploitation	4 967 026	4 967 026		
Dettes diverses	200 595	200 595		
Produits constatés d'avance				
	10 138 757	6 594 152	2 549 864	994 741
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				2 826
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				730 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				726 317
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				80 392

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	28 539 807
- Drive	2 152 449
- Station-service et Lavage	9 775 132
	<u>40 467 388</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la ~~moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable~~. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	5
- Agents de maîtrise	21
- Employés	97
	123

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2015, qui s'élève à 142 159 € a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2017 au taux de 7 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 173 293 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Subvention économie d'énergie	-	48
Cession immobilisation corporelle	-	699
Reprise provision dépréciation de créance	-	30 000
Pénalités et amendes non déductibles	269	-
Dotations aux amortissements dérogatoires	23 442	-
Abandon de créance à caractère commercial	109 182	-
	132 893	30 747

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	-
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	113 065
- Supplément d'intéressement	67 839
	180 904

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	196 146
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-94 260
	101 886

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	107 033
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	54 526

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, gage du matériel) à hauteur de 4 010 264 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales		
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 506 649	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des autorisations de découverts	1 600 000	1 600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : + 3% ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 36.52%) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : 2016

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 294 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées**Néant**

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

**DÉPÔT AU
GREFFE**

SOLODIS

Société par Actions Simplifiée

La Cloutière
37600 PERRUSSON

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 octobre 2017

SOLODIS

Société par Actions Simplifiée

La Cloutière
37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2017

Aux associés de la société SOLODIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLODIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

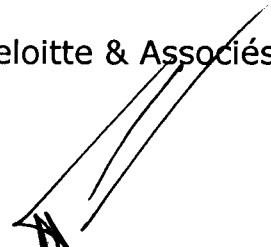
collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 25 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Olivier ROZES

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	18 498 801	9 610 036	8 888 764	9 040 045
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	869 308	103 248	766 060	767 060
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	103 248	103 248		1 000
FONDS COMMERCIAL (1)	760 560		760 560	760 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 863 429	9 506 787	6 356 642	6 287 327
TERRAINS	252 192	21 303	230 889	234 222
CONSTRUCTIONS	10 431 548	6 110 866	4 320 681	4 233 484
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 915 369	2 294 945	1 620 423	1 532 253
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 259 014	1 079 671	179 343	241 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	5 305		5 305	46 107
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 766 062		1 766 062	1 985 657
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	666 875		666 875	663 431
PRETS	1 081 497		1 081 497	1 179 536
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 420		17 420	142 420
ACTIF CIRCULANT	6 540 577	24 389	6 516 188	6 470 117
STOCKS ET EN-COURS	3 878 639		3 878 639	3 913 553
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	17 600		17 600	21 958
MARCHANDISES	3 861 038		3 861 038	3 891 594
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	153 791		153 791	148 162
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 651 387	24 389	1 626 998	1 563 135
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	339 717	24 389	315 328	574 003
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 311 669		1 311 669	989 132
CREANCES DIVERSES (3)	268 785		268 785	249 499
DISPONIBILITES	427 004		427 004	444 165
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	160 968		160 968	151 601
TOTAL GENERAL	25 039 378	9 634 425	15 404 953	15 510 162
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			757 716	412 684
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 266 196	4 883 168
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	3 846 101	3 757 021
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	3 786 101	3 697 021
RESULTAT DE L'EXERCICE	519 586	249 080
PROVISIONS REGLEMENTEES	300 508	277 066
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	5 266 196	4 883 168
 DETTES (1)	 10 138 757	 10 626 994
DETTES FINANCIERES (2)	4 963 935	6 008 216
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	4 757 500	5 779 090
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	206 434	229 125
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	7 200	
DETTES D'EXPLOITATION	4 967 026	4 458 254
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 459 001	3 157 883
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 326 628	1 113 992
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	181 396	186 378
DETTES DIVERSES	200 595	148 087
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	79 554	30 276
AUTRES DETTES DIVERSES	121 040	117 811
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		12 436
TOTAL GENERAL	15 404 953	15 510 162
(1) Dont à plus d'un an	3 544 605	3 623 395
Dont à moins d'un an	6 594 152	7 003 598
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	499 521	1 524 591



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	40 784 679	39 435 492
VENTES DE MARCHANDISES	39 972 351	38 689 816
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	495 036	511 886
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>40 467 388</i>	<i>39 201 703</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 535	
REPRISES SUR PROVISIONS	89 203	14 501
TRANSFERTS DE CHARGES	76 769	93 061
AUTRES PRODUITS	133 783	126 226
CHARGES D'EXPLOITATION	39 811 822	38 882 084
ACHATS DE MARCHANDISES	31 614 734	30 563 478
VARIATION DES STOCKS	30 555	81 859
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	(131 549)	62 782
VARIATION DES STOCKS	4 357	(875)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 086 299	3 116 354
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	533 201	532 365
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 847 159	2 782 522
CHARGES SOCIALES	833 113	812 446
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	889 753	882 677
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	24 389	17 444
AUTRES CHARGES	79 805	31 027
RESULTAT D'EXPLOITATION	972 856	553 408
PRODUITS FINANCIERS	13 948	22 389
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	13 948	21 403
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS		986
CHARGES FINANCIERES	82 283	144 040
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		30 000
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	82 283	114 040
RESULTAT FINANCIER	(68 334)	(121 650)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	904 521	431 757



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 747	47 595
SUR OPERATIONS DE GESTION	48	13 545
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	699	34 049
REPRISES SUR PROVISIONS	30 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 892	102 411
SUR OPERATIONS DE GESTION	109 450	6 765
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		27 156
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		45 048
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(102 145)	(54 816)
PARTICIPATION DES SALAIRES	180 904	53 970
IMPOTS SUR LES BENEFICES	101 886	73 891
<i>Total des produits</i>	<i>40 829 374</i>	<i>39 505 477</i>
<i>Total des charges</i>	<i>40 309 788</i>	<i>39 256 396</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	519 586	249 080

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier
 Produits financiers concernant les entreprises liées
 Charges financières concernant les entreprises liées

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial

*Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 01/11/2013	500 560
*DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
*Station de lavage	Acquisition du 02/06/2015	60 000
		710 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	869 309			869 309
Immobilisations corporelles	14 927 413	958 068	22 051	15 863 430
Immobilisations financières - titres	663 701	3 444		667 145
Immobilisations financières - créances	1 351 956	3 607	256 646	1 098 917
	17 812 379	965 119	278 697	18 498 801

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	102 249	1 000		103 249
Immobilisations corporelles	8 640 085	888 753	22 051	9 506 787
	8 742 334	889 753 (*)	22 051	9 610 036
(*) Dont dotation : . linéaire		850 344		
. dégressive		39 410		
. exceptionnelle		-		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	277 067	23 442		300 509
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations de l'actif immobilisé	30 000		30 000	-
Dépréciations de l'actif circulant (1)	89 203	24 389	89 203	24 389
	396 270	47 831 (*)	119 203 (*)	324 898
(*) Dont : . exploitation		24 389	89 203	
. financier				
. exceptionnel		23 442	30 000	

(1) En janvier 2017, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la société coopérative nationale mettant ainsi fin au contentieux l'opposant au ministère de l'Economie. La provision est reprise et la charge définitive est constatée en résultat courant (72 K€).

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 098 917	757 716	341 201
Acomptes versés sur commandes	158 067	158 067	
Créances d'exploitation	1 647 112	1 647 112	
Créances diverses	268 785	268 785	
Charges constatées d'avance	160 969	160 969	
	3 333 850	2 992 650	341 201

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	502 348	502 348		
Emprunts bancaires (1)	4 255 153	757 381	2 503 031	994 741
Emprunts & dettes financières divers (2)	206 435	159 602	46 833	
Avances, acompte reçus sur commandes	7 200	7 200		
Dettes d'exploitation	4 967 026	4 967 026		
Dettes diverses	200 595	200 595		
Produits constatés d'avance				
	10 138 757	6 594 152	2 549 864	994 741

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 826

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 730 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 726 317

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 80 392

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	28 539 807
- Drive	2 152 449
- Station-service et Lavage	9 775 132
	<u>40 467 388</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	5
- Agents de maîtrise	21
- Employés	97
	123

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2015, qui s'élève à 142 159 € a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2017 au taux de 7 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 173 293 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Subvention économie d'énergie	-	48
Cession immobilisation corporelle	-	699
Reprise provision dépréciation de créance	-	30 000
Pénalités et amendes non déductibles	269	-
Dotations aux amortissements dérogatoires	23 442	-
Abandon de créance à caractère commercial	109 182	-
	132 893	30 747

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	-
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	113 065
- Supplément d'intéressement	67 839
	<u>180 904</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	196 146
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	<u>-94 260</u>
	101 886

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	107 033
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	54 526

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, gage du matériel) à hauteur de 4 010 264 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 506 649	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des autorisations de découverts	1 600 000	1 600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : + 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 36.52%) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : 2016

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 294 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées**Néant**

Filiales et participations détenues**Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOLODIS
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : La Cloutière - 37600 PERRUSSON
330 265 521 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 AVRIL 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 519 586,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	519 586,33 euros
A titre de dividendes	144 000,00 euros
Soit 144 euros par action	
Le solde	375 586,33 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 4 161 687,76 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 143 136 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 864 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

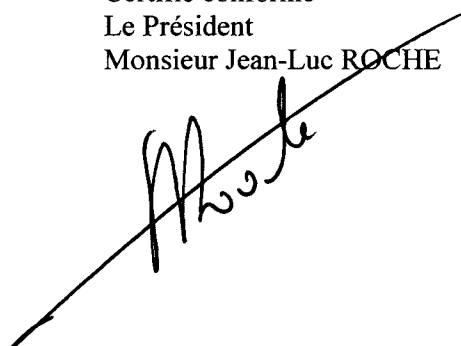
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2014	270 000 €	1 000	268 380 €	1 620 €
31/10/2015	/	1 000	/	/
31/10/2016	160 000 €	1 000	159 040 €	960 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 avril 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Jean-Luc ROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Roche', is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.